

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15.03.2019			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Péréquation financière		Lié à :(obligatoire) ad 18.043
Titre : Amendement au projet de loi portant révision du volet des charge de la péréquation financière intercommunale		
(Amendement initialement déposé par le groupe socialiste)		
Contenu :		
Article premier – Loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI)		
Article 11, alinéa 5 (nouveau)		
Note marginale : <u>Charges de centre</u> a) <u>Dotation pour les exercices 2020 à 2023</u>		
⁵ <u>Une dotation annuelle complémentaire de 1 million de francs est accordée à la Ville de La Chaux-de-Fonds pour les exercices 2020 à 2023.</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Claude Guinand, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :